



## Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

### Extrait du registre des délibérations

#### Bureau du 4 mai 2022 Délibération n° 2022-08

**Objet de la délibération :** Subventions exceptionnelles

**Président :** Patrick MOLINOZ

**Secrétaire de séance :** Amandine MONARD

**Lieu de la réunion :** Venarey-Les Laumes

**Nombre de membres du Bureau :** 15

**Nombre de membres présents :** 6

**Date de convocation :** 19 avril 2022

L'an deux mil vingt deux le quatre mai à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Bureau du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

**Membres présents :** Patrick MOLINOZ, Maryse BOLLENGIER, Alain BÉCARD, Florence DELARUE, Hervé LOUIS, Amandine MONARD.

**Membres excusés :** Laurence PORTE, Jean-Michel PÉTRÉAU, Pierre POILLOT, Patrick SEGUIN, Catherine SADON, Eveline DELOINCE, Thierry JEAN, Samuel GALAUD, Jean-Marie VIRELY.

**PAYS AUXOIS MORVAN**



[www.auxoisnorvan.fr](http://www.auxoisnorvan.fr)



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville  
21350 Vitteaux

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions exceptionnelles à différentes associations et structures afin de leur apporter le soutien du Pays de l'Auxois Morvan pour l'organisation d'événements permettant de mettre en avant la promotion, les savoir-faire et le rayonnement du territoire. Sont concernées :

- 1) l'Association pour la Promotion des Produits Gourmands du Grand Morvan pour l'organisation de l'édition 2022 des Journées Gourmandes du Grand Morvan du 26 au 29 mai prochain. Cette manifestation emblématique du territoire depuis 1989 permet au travers de stands et d'animations de faire découvrir toute la richesse des produits de bouche de la Bourgogne. Plus d'une centaine d'exposants sont présents chaque année (petits producteurs, entreprises artisanales de transformation, restaurateurs et artisans d'art...). Différents concours de cuisine sont également proposés. La manifestation accueille en moyenne près de 8 000 visiteurs. Comme en 2020 (pas d'édition en 2021 compte tenu de la crise sanitaire), il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 €.
- 2) l'Union Commerciale et Artisanale de Vitteaux pour l'organisation, les 21 et 22 mai 2022, du Salon des vignobles de France à Vitteaux. Cette manifestation qui en est à sa 8<sup>ème</sup> édition réunit chaque année près d'une quarantaine de viticulteurs représentant les différentes régions viticoles de France. Les Productions Auxois naturellement sont régulièrement conviées lors de cette manifestation et seront à nouveau présents cette année avec un stand dédié (vin, bière, miel, liqueurs, fromages et pâtes). Pour mémoire, le Pays apporte son soutien à cet événement depuis l'origine. Il est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 500 €.
- 3) l'Office de tourisme du Montbardois pour l'édition 2022 du guide « Vélibook ». Les Offices de Tourisme situés le long du Canal de Bourgogne ont été à l'initiative de la création de ce document pratique susceptible de répondre en partie à la demande des plaisanciers et des vélo-touristes. Actualisé et « professionnalisé » en 2014 afin de regrouper les différentes informations (dispersées à ce jour entre différents types de publications) au sein d'un seul et même document, ce guide a été réédité en 2016 en 2019 avec des améliorations sur le contenu et la forme. Financé en partie par les Offices de tourisme bourguignons situés le long du Canal, le « Vélibook » se présente sous la forme d'un livret A5 d'une quarantaine de pages tiré à 20 000 exemplaires. Il est rappelé que le Pays a soutenu financièrement les précédentes éditions. Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000€ sous réserve d'une part que la réédition intègre la charte graphique « Canal de Bourgogne » (élaborée dans le cadre du Contrat de Canal pour promouvoir la destination « Canal de Bourgogne »), et d'autre part que les données contenues dans le guide soient reportées également dans l'application servicielle « l'Auxois Morvan dans la poche ».

#### **Le Bureau, après en avoir délibéré par**

**Pour : 6**

**Contre :**

**Abstentions :**

- 1) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'Association pour la Promotion des Produits Gourmands du Grand Morvan pour l'organisation de l'édition 2022 des Journées Gourmandes du Grand Morvan ;
- 2) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ à l'Union Commerciale et Artisanale de Vitteaux pour l'organisation, les 21 et 22 mai 2022, du Salon des vignobles de France à Vitteaux ;
- 3) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'Office de tourisme du Montbardois pour l'édition 2022 du guide « Vélibook » ;
- 4) Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif pour 2022.

Envoyé en préfecture le 06/05/2022

Reçu en préfecture le 06/05/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 021-200048544-20220504-2022\_08-DE 3

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
du Pays de l'Auxois Morvan

*Ampliation adressée à :*

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,  
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*